

Inscription à retourner à l'adresse suivante :

Saint Sébastien Sud Loire Handball
rue Annie Hure
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire
3slhb.vg@gmail.com

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AVANT **LE 1ER SEPTEMBRE 2024** À CE BULLETIN :

- une photocopie **recto verso** de la **pièce d'identité valide**
- le **chèque** de règlement à l'ordre : « 3SLHB ».
- Pour **confirmation d'inscription** veuillez nous communiquer sur le bulletin d'inscription votre **adresse mail valide**

L'inscription ne sera validée qu'à la réception du chèque correspondant au montant de la réservation.

Je soussigné(e) NOM & PRENOM

Adresse :

Code postale:..... Ville :

Tél. :

Adresse mail :

N° pièce d'identité :

Délivré le : / / Par:

Ci-joint le règlement de..... Euros pour.....emplacement(s)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....demeurant à l'adresse ci-dessus et désirant participer au vide grenier organisé par le club de Saint Sébastien Sud Loire Handball le 8 septembre 2024 à sur le parking Leroy Merlin de Basse-Goulaine, atteste sur l'honneur :

Procéder uniquement à la vente ou à l'échange d'objets mobiliers usagers ou acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font le commerce conformément à la loi N°98-962 du 30 novembre 1987 et aux décrets N°88-1040 du 14 novembre 1988.

Ne participer qu'à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art.R321-9 code pénal)

Avoir pris connaissance et accepter le règlement général joint.

Fait à le / / 2024

Signature

ARTICLE 1 : Le vide grenier est organisée par l'association Saint Sébastien Sud Loire Handball et se déroulera le dimanche 9 septembre 2024 sur le parking Leroy Merlin, Route de Clisson à Basse-Goulaine. **L'accueil des exposants débute à 7h00 et se terminera à 8h00. Le début du vide grenier à 8h30 celui-ci prendra fin à 17h30. Votre pièce d'identité vous sera demandée lors de votre arrivée.**

Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant la totalité de la manifestation.

ARTICLE 2 : Le vide grenier est réservé aux particuliers. L'association St Sébastien Sud Loire Handball se réserve le droit de ne pas accepter une inscription sans en avoir à motiver sa décision.

ARTICLE 3 : Le prix de l'emplacement correspond à 1 place de parking (environ 11m²). Celle-ci est fixée à 14 euros. Les tables, tréteaux, planches, chaises ne sont pas fournis.

ARTICLE 4 : Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet. Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone.

ARTICLE 5 : Les enfants de plus de 12 ans devront avoir une autorisation parentale pour pouvoir tenir un stand. Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés d'un adulte pour la tenue d'un stand.

ARTICLE 6 : Ces informations seront collationnées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposées en préfecture.

ARTICLE 7 : L'installation se fera dimanche 8 septembre 2024 entre 7h00 et 8h00 sur l'emplacement affecté par l'organisateur, aucun changement sauf cas de force majeure (passé 8h15, l'emplacement ne sera plus réservé). Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur seront attribuées par les organisateurs et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaire. L'exposant inscrit ne pourra céder son emplacement à une autre personne sans l'accord de l'organisateur. En cas d'absence, les droits d'inscription seront conservés.

ARTICLE 8 : Les véhicules des exposants ne pourront pas être présents sur l'emplacement, mais stationnés sur un parking à proximité et prévu à cet effet. Le périmètre du Vide-Grenier est accessible aux voitures jusqu'à 8h15 et après 17h30..

ARTICLE 9 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou autres détériorations.

ARTICLE 10 : **La clôture du vide grenier se fera à 17h30, l'endroit devra être rendu nettoyé, débarrassé de tous déchets. Dans le cas contraire, chaque exposant peut être poursuivi pour dépôt illégal.**

ARTICLE 11 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles (vente d'animaux, armes, nourriture, CD et jeux gravés (copies), produits inflammables...)

ARTICLE 12 : Le Vide-Grenier se déroulant en plein air, l'association St Sébastien Sud Loire Handball reste la seule instance compétente pour annuler ou non la manifestation en cas d'intempérie. Aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 13 : Les produits vendus sont de la responsabilité des vendeurs. Tout litige entre vendeurs et acheteurs ne relève pas de la responsabilité de l'association St Sébastien Sud Loire Handball : Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé.